

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Environnement

Direction des Ressources Humaines, de la
Formation et de la Documentation

Sous Direction de la Documentation

وزارة البيئة

مديرية الموارد البشرية والتكوين والوثائق

المديرية الفرعية للوثائق

Veille Juridique



2^{ème} semestre 2020

AVANT- PROPOS

Le suivi de l'évolution des législations revêt une importante stratégie, à ce titre la Sous Direction de la Documentation élabore une veille juridique du 2^{ème} semestre 2020 des principaux textes législatifs publiés au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, couvrant le secteur de l'Environnement.

Table des matières

AVANT – PROPOS

CONSTITUTION

- Décret présidentiel n° 20-251 du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 portant convocation du corps électoral pour le référendum relatif au projet de révision de la Constitution.(Jo54/2020) **9**

- Décret présidentiel n° 20-442 du 15 Joumada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 relatif à la promulgation au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle, adoptée par référendum du 1er novembre 2020.(Jo82/2020) **10**

ADMINISTRATION ME

- Décret exécutif n°20-357 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 30 novembre 2020 fixant les attributions du ministre de l'environnement..... **(JO73/2020)** **11**

- Décret exécutif n°20-358 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 30 novembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'environnement. **(JO73/2020)** **11**

- Décret exécutif n°20-359 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 30 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement de l'inspection générale du ministère de l'environnement..... **(JO73/2020)** **11**

- Arrêté du 7 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 29 juin 2020 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'environnement..... **(JO43/2020)** **11**

- Arrêté du 16 Chaoual 1441 correspondant au 8 juin 2020 portant approbation du règlement intérieur du comité intersectoriel d'exportation des déchets spéciaux dangereux. **(JO46/2020)** **12**

- Arrêté du 16 Chaoual 1441 correspondant au 8 juin 2020 fixant les modalités d'habilitation de l'exportateur des déchets spéciaux dangereux. **(JO46/2020)** **12**

- Arrêté interministériel du 8 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 25 octobre 2020 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral » **(JO72/2020)** **12**

- Arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 26 octobre 2020 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral» **(JO72/2020)** **12**

- Arrêté du 9 Rabie Ethani 1442 correspondant au 25 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission interministérielle chargée d'examiner et d'approuver les études de danger des établissements classés de 1ère catégorie. **(JO80/2020)** **13**

NOMINATIONS – FINS DE FONCTION

- Décret exécutif du 30 Chaoual 1441 correspondant au 22 juin 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de l'environnement à la wilaya de Saïda..... **(JO39/2020)** **13**

- Décret présidentiel du 22 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 14 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'environnement et du développement durable à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables..... **(JO44/2020)** **13**

- Décret exécutif du 27 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 19 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de la sensibilisation, de l'éducation et du partenariat pour la protection de l'environnement à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.
.....**(JO45/2020)** **13**

- Décret présidentiel du 29 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 19 août 2020 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable.**(JO53/2020)** **14**

- Décret exécutif du 8 Moharram 1442 correspondant au 27 août 2020 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**(JO53/2020)** **14**

- Décret exécutif du 8 Moharram 1442 correspondant au 27 août 2020 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur régional de l'environnement à Alger.....**(JO53/2020)** **14**

- Décret exécutif du 8 Moharram 1442 correspondant au 27 août 2020 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'environnement de wilayas.....**(JO53/2020)** **14**

- Décret présidentiel du 29 Moharram 1442 correspondant au 17 septembre 2020 mettant fin aux fonctions du directeur général du centre national de développement des ressources biologiques.**(JO58/2020)** **14**

- Décret exécutif du 7 Rabie Ethani 1442 correspondant au 23 novembre 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de l'environnement à la wilaya de Tamenghasset.....**(JO72/2020)** **15**

- Décret exécutif du 23 Rabie Ethani 1442 correspondant au 9 décembre 2020 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.....**(JO78/2020)** **15**

REPRESENTATION DU MINISTERE AU SEIN DES CONSEILS

- Arrêté du 10 Chaoual 1441 correspondant au 2 juin 2020 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source.**Jo39/2020)** **15**

- Arrêté du 21 Chaoual 1441 correspondant au 13 juin 2020 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.
.....**(Jo40/2020)** **15**

| | | |
|---|--------------------|-----------|
| ▪ Arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 24 juin 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'irrigation et de drainage. | (JO46/2020) | 15 |
| ▪ Arrêté du 12 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 2 août 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique..... | (JO57/2020) | 15 |
| ▪ Arrêté du 21 Moharram 1442 correspondant au 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 Ramadhan 1437 correspondant au 20 juin 2016 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle chargée d'harmoniser les textes réglementant les professions et les activités soumises à inscription au registre du commerce. | (JO62/2020) | 16 |
| ▪ Arrêté du 9 Safar 1442 correspondant au 27 septembre 2020 fixant la liste nominative des membres de la commission nationale d'études et d'évaluation des dossiers d'indemnisation des sinistrés du séisme de Mila..... | (JO64/2020) | 16 |
| ▪ Arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'assainissement. | (JO64/2020) | 16 |
| ▪ Arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'Algérienne des eaux. ... | (JO64/2020) | 16 |
| ▪ Arrêté du 16 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 2 novembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national de la prévention des risques professionnels..... | (JO74/2020) | 16 |

ORGANISMES SOUS TUTELLE

| | | |
|--|--------------------|-----------|
| ▪ Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national des technologies de production plus propre.. | (Jo55/2020) | 17 |
| ▪ Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant nomination des membres du conseil d'orientation du centre national de développement des ressources biologiques.. | (Jo55/2020) | 17 |
| ▪ Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du conservatoire national des formations à l'environnement.. | (Jo55/2020) | 17 |
| ▪ Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable.. | (Jo55/2020) | 17 |
| ▪ Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence nationale des déchets. | (Jo55/2020) | 17 |

- Arrêté du 9 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 30 juillet 2020 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'agence nationale des changements climatiques.....(Jo55/2020) **17**

- Arrêté du 19 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 9 août 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation du commissariat national du littoral.....(Jo55/2020) **17**

- Arrêté du 9 Rabie Ethani 1442 correspondant au 25 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des déchets....(Jo79/2020) **17**

PRESIDENCE

- Décret Présidentiel du 23 Safar 1442 correspondant au 11 octobre 2020 portant nomination d'une conseillère auprès du Président de la République, chargée de l'écologie..... (Jo61/2020) **18**

FINANCES

- Loi n° 20-08 du 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2017..... (Jo39/2020) **18**

- Loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021..... (Jo83/2020) **18**

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

- Décret exécutif n° 20-213 du 9 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 30 juillet 2020 portant création d'un organe de coordination de la lutte contre la désertification et de la relance du barrage vert..... (Jo45/2020) **20**

- Décret exécutif n° 20-265 du 4 Safar 1442 correspondant au 22 septembre 2020 portant création de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes..... (Jo57/2020) **21**

- Décret exécutif n° 20-341 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création d'un comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement..... (Jo71/2020) **21**

TRANSPORT

- Décret exécutif n° 20-217 du 12 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 2 août 2020 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'aviation civile..... (Jo46/2020) **21**

INDUSTRIE

- Décret exécutif n° 20-226 du 29 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules. **22**
..... (JO49/2020)
- Décret exécutif n° 20-227 du 29 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs. **22**
..... (JO49/2020)

MINES

- Arrêté du 13 Moharram 1442 correspondant au 1er septembre 2020 fixant le modèle du cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exploitation minière artisanale de l'or. **22**
..... (JO52/2020)

VILLE NOUVELLE HASSI MESSAOUD

- Décret exécutif n° 20-298 du 24 Safar 1442 correspondant au 12 octobre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-322 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud..... **23**
(JO62/2020)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Décret exécutif n° 20-336 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Tamenghasset..... **23**
(JO71/2020)
- Décret exécutif n° 20-337 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Tissemsilt **23**
(JO71/2020)
- Décret exécutif n° 20-338 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Aïn Témouchent **23**
(JO71/2020)

- Décret exécutif n° 20-339 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Relizane..... **(JO71/2020)** **23**

HABITAT / URBANISME

- Décret exécutif n° 20-342 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 15-19 du 4 Rabie Ethani 1436 correspondant au 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme..... **(JO71/2020)** **24**

BUREAU D'HYGIENE COMMUNAL

- Décret exécutif n° 20-368 du 22 Rabie Ethani 1442 correspondant au 8 décembre 2020 portant de réorganisation du bureau d'hygiène communal..... **(JO75/2020)** **24**

TRAVAUX PUBLICS

- Décret exécutif n° 20-376 du Aouel Joumada El Oula 1442 correspondant au 16 décembre 2020 portant création d'une agence nationale de réalisation du port centre de Cherchell..... **(JO77/2020)** **25**

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

- Décret exécutif n° 20-388 du 4 Joumada El Oula 1442 correspondant au 19 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 09-316 du 17 Chaoual 1430 correspondant au 6 octobre 2009 fixant le statut de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels..... **(JO78/2020)** **25**

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- Décret exécutif n° 20-391 du 4 Joumada El Oula 1442 correspondant au 19 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques. **(JO78/2020)** **26**

CONSTITUTION

- **Décret présidentiel n°20-251 du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 portant convocation du corps électoral pour le référendum relatif au projet de révision de la Constitution.**

JORA n°54 du 16/09/2020

Le présent décret a pour objet de convoquer le corps électoral pour le référendum relatif au projet de révision de la Constitution.

- Le projet de la constitution est annexé au décret présidentiel.

La révision constitutionnelle vient introduire la protection de l'environnement et le développement durable dans la constitution droit un environnement sain un droit fondamental.

Les propositions :

1/Renforcement de l'Etat dans la protection de l'environnement, de l'eau et la qualité de vie.

Dans le préambule :

Le peuple demeure également préoccupé par la dégradation de l'environnement et les conséquences négatives du changement climatique et soucieux de garantir la protection du milieu naturel, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures.

Article 21 : L'Etat veille à :

- protéger les terres agricoles ;
- assurer un environnement sain en vue de protéger les personnes ainsi que le développement de leur bien-être ;
- assurer une sensibilisation continue aux risques environnementaux ;
- l'utilisation rationnelle de l'eau, des énergies fossiles et autres ressources naturelles ;
- la protection de l'environnement dans ses dimensions terrestre, maritime et spatiale en prenant les dispositions adéquates pour réprimer les pollueurs.

Article 64 : Le citoyen a droit à un environnement sain dans le cadre du développement durable. La loi détermine les obligations des personnes physiques et morales pour la protection de l'environnement.

Article 139 / les points suivants:

- 19)- les règles générales relatives à l'environnement, au cadre de vie et à l'aménagement du territoire
- 20)- les règles générales relatives à la protection de la faune et de la flore ;
- 21)- la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et historique ;
- 22)- le régime général des forêts et des terres pastorales ;
- 23)- le régime général de l'eau ;
- 24)- le régime général des mines et des hydrocarbures et des énergies renouvelables ;

2/ consécration du Conseil National Economique, Social et Environnemental.

Article 209 : Le Conseil national économique, social et environnemental est un cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse dans le domaine économique, social et environnemental, placé auprès du Président de la République. Il est également le conseiller du Gouvernement.

Article 210 : Le Conseil national économique, social et environnemental a, notamment pour mission :

- d'offrir un cadre de participation de la société civile à la concertation nationale sur les politiques de développement économique, social et environnemental dans le cadre du développement durable ;
- d'assurer la permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux nationaux ;
- d'évaluer et d'étudier les questions d'intérêt national dans les domaines économique, social et environnemental, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ;
- de faire des propositions et des recommandations au Gouvernement.

- **Décret présidentiel n° 20-442 du 15 Jomada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 relatif à la promulgation au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle, adoptée par référendum du 1er novembre 2020.**

JORA n°82 du 30/12/2020

Le présent décret a pour objet la promulgation au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle, adoptée par référendum du 1er novembre 2020.

- La constitution est annexée au décret présidentiel.

La constitution vient introduire la protection de l'environnement et le développement durable dans la constitution droit un environnement sain un droit fondamental.

Les propositions :

1/Renforcement de l'Etat dans la protection de l'environnement, de l'eau et la qualité de vie.

Dans le préambule :

Le peuple demeure également préoccupé par la dégradation de l'environnement et les conséquences négatives du changement climatique et soucieux de garantir la protection du milieu naturel, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures.

Article 21 : L'Etat veille à :

- protéger les terres agricoles ;
- assurer un environnement sain en vue de protéger les personnes ainsi que le développement de leur bien-être ;
- assurer une sensibilisation continue aux risques environnementaux ;
- l'utilisation rationnelle de l'eau, des énergies fossiles et autres ressources naturelles ;
- la protection de l'environnement dans ses dimensions terrestre, maritime et spatiale en prenant les dispositions adéquates pour réprimer les pollueurs.

Article 64 : Le citoyen a droit à un environnement sain dans le cadre du développement durable. La loi détermine les obligations des personnes physiques et morales pour la protection de l'environnement.

Article 139 / les points suivants:

- 19)- les règles générales relatives à l'environnement, au cadre de vie et à l'aménagement du territoire
- 20)- les règles générales relatives à la protection de la faune et de la flore ;
- 21)- la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et historique ;
- 22)- le régime général des forêts et des terres pastorales ;
- 23)- le régime général de l'eau ;
- 24)- le régime général des mines et des hydrocarbures et des énergies renouvelables ;

2/ consécration du Conseil National Economique, Social et Environnemental.

Article 209 : Le Conseil national économique, social et environnemental est un cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse dans le domaine économique, social et environnemental, placé auprès du Président de la République. Il est également le conseiller du Gouvernement.

Article 210 : Le Conseil national économique, social et environnemental a, notamment pour mission :

- d'offrir un cadre de participation de la société civile à la concertation nationale sur les politiques de développement économique, social et environnemental dans le cadre du développement durable ;
- d'assurer la permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux nationaux ;
- d'évaluer et d'étudier les questions d'intérêt national dans les domaines économique, social et environnemental, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ;
- de faire des propositions et des recommandations au Gouvernement.

ADMINISTRATION MINISTERE

- **Décret exécutif n°20-357 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 30 novembre 2020 fixant les attributions du ministre de l'environnement.**

JORA n°73 du 28/07/2020

- **Le présent décret exécutif a pour objet de fixer les attributions du ministre de l'environnement**

- **Décret exécutif n°20-358 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 30 novembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'environnement.**

JORA n°73 du 28/07/2020

- Le présent décret exécutif a pour objet de fixer l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'environnement.
- L'administration centrale du ministère de l'environnement comprend 10 directions et 25 sous directions.

- **Décret exécutif n°20-359 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 30 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement de l'inspection générale du ministère de l'environnement.**

JORA n°73 du 28/07/2020

- Le présent décret exécutif a pour objet de fixer l'organisation et le fonctionnement de l'inspection générale du ministère de l'environnement.

« Comité sectoriel permanent de recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'environnement »

- **Arrêté du 7 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 29 juin 2020 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'environnement.**

JORA n°43 du 28/07/2020

Le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'environnement, présidé par la ministre de l'environnement.

Les membres du comité sont désignés au titre :

- de l'administration centrale,
- des établissements et organismes relevant du secteur,
- des personnalités choisies par la ministre de l'environnement en raison de leur compétence scientifique.

« Déchets spéciaux dangereux »

- **Arrêté du 16 Chaoual 1441 correspondant au 8 juin 2020 portant approbation du règlement intérieur du comité intersectoriel d'exportation des déchets spéciaux dangereux.**

JORA n°46 du 09/08/2020

Le présent arrêté a pour objet d'approuver le règlement intérieur du comité intersectoriel d'exportation des déchets spéciaux dangereux, en application des dispositions de l'alinéa in fine de l'article 13 du décret exécutif n° 19-10 du 16 Joumada El Oula 1440 correspondant au 23 janvier 2019 réglementant l'exportation des déchets spéciaux dangereux.

- **Arrêté du 16 Chaoual 1441 correspondant au 8 juin 2020 fixant les modalités d'habilitation de l'exportateur des déchets spéciaux dangereux.**

JORA n°46 du 09/08/2020

Le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités d'habilitation de l'exportateur des déchets spéciaux dangereux en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 19-10 du 16 Joumada El Oula 1440 correspondant au 23 janvier 2019 réglementant l'exportation des déchets spéciaux dangereux.

« FNEL »

- **Arrêté interministériel du 8 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 25 octobre 2020 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral ».**

JORA n°72 du 03/12/2020

Le présent arrêté a pour objet de fixer la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral ».

- **Arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 26 octobre 2020 fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral».**

JORA n°72 du 03/12/2020

- Le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n° 302-065 intitulé «Fonds national de l'environnement et du littoral ».

« Commission interministérielle chargée d'examiner et d'approuver les études de danger des établissements classés de 1ère catégorie »

- **Arrêté du 9 Rabie Ethani 1442 correspondant au 25 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission interministérielle chargée d'examiner et d'approuver les études de danger des établissements classés de 1ère catégorie.**

JORA n°80 du 29/12/2020

Le présent arrêté a pour objet de désigner des membres de la commission interministérielle chargée d'examiner et d'approuver les études de danger des établissements classés de 1ère catégorie en application des dispositions des articles 3 et 5 de l'arrêté interministériel du 19 Dhou El Kaâda 1435 correspondant au 14 septembre 2014 fixant les modalités d'examen et d'approbation des études de danger

NOMINATIONS – FINS DE FONCTION

- **Décret exécutif du 30 Chaoual 1441 correspondant au 22 juin 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de l'environnement à la wilaya de Saïda.**

JORA n°39 du 11/07/2020

- M. Abderrazak Chouatra, directeur de l'environnement à la wilaya de Saïda.

(admis à la retraite).

- **Décret présidentiel du 22 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 14 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'environnement et du développement durable à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°44 du 30/07/2020

- M. Nouar Laib, directeur général de l'environnement et du développement durable.

(admis à la retraite).

- **Décret exécutif du 27 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 19 juillet 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de la sensibilisation, de l'éducation et du partenariat pour la protection de l'environnement à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°45 du 02/08/2020

- M. Alkama Derradji-Belloum, directeur de la sensibilisation, de l'éducation et du partenariat pour la protection de l'environnement.

(admis à la retraite).

- **Décret présidentiel du 29 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 19 août 2020 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable.**

- Mme. Abla Belhocine , directrice générale de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable .

- **Décret exécutif du 8 Moharram 1442 correspondant au 27 août 2020 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

- M. Fouad Belkhoudja, chargé d'études et de synthèse.

(admis à la retraite).

- **Décret exécutif du 8 Moharram 1442 correspondant au 27 août 2020 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur régional de l'environnement à Alger.**

- M. Radhouane Bentahar , l'inspecteur régional de l'environnement à Alger .

(admis à la retraite).

- **Décret exécutif du 8 Moharram 1442 correspondant au 27 août 2020 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'environnement de wilayas.**

- M. Kouider Derouiche, directeur de l'environnement à la wilaya d'Alger.

(admis à la retraite).

- M. Mohamed Boukrina, directeur de l'environnement à la wilaya de Sidi Bel Abbès.

- Mohamed Kerfaoui, directeur de l'environnement à la wilaya d'Aïn Témouchent

JORA n°53 du 14/09/2020

- **Décret présidentiel du 29 Moharram 1442 correspondant au 17 septembre 2020 mettant fin aux fonctions du directeur général du centre national de développement des ressources biologiques.**

JORA n°58 du 01/10/2020

- M. Dendani Djamel, directeur général du centre national de développement des ressources biologiques.

- **Décret exécutif du 7 Rabie Ethani 1442 correspondant au 23 novembre 2020 mettant fin aux fonctions du directeur de l'environnement à la wilaya de Tamenghasset**

JORA n°72 du 03/12/2020

- M. Abdelkaber Bensbaâ, directeur de l'environnement à la wilaya de Tamenghasset.

- **Décret exécutif du 23 Rabie Ethani 1442 correspondant au 9 décembre 2020 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.**

JORA n°78 du 27/12/2020

- M. Toufik Bouzouaid, chargé d'études et de synthèse.

REPRESENTATION DU MINISTERE AU SEIN DES CONSEILS

- **Arrêté du 10 Chaoual 1441 correspondant au 2 juin 2020 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source.**

JORA n°39 du 11/07/2020

➤ Boutaba Yasmina, représentante du ministre chargé de l'environnement

- **Arrêté du 21 Chaoual 1441 correspondant au 13 juin 2020 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.**

JORA n°40 du 18/07/2020

➤ Naima Ghalem, représentante du ministre chargé de l'environnement

- **Arrêté du 2 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 24 juin 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'irrigation et de drainage.**

JORA n°46 du 09/08/2020

➤ Boutaba Yasmina, représentante du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 12 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 2 août 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique.**

JORA n°57 du 27/09/2020

➤ Raouf Hadj Aïssa, représentant du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 21 Moharram 1442 correspondant au 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 Ramadhan 1437 correspondant au 20 juin 2016 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle chargée d'harmoniser les textes réglementant les professions et les activités soumises à inscription au registre du commerce.**

JORA n°62 du 14/10/2020

➤ Rachda Maldji, représentante du ministère de l'environnement.

- **Arrêté du 9 Safar 1442 correspondant au 27 septembre 2020 fixant la liste nominative des membres de la commission nationale d'études et d'évaluation des dossiers d'indemnisation des sinistrés du séisme de Mila.**

JORA n°64 du 28/10/2020

➤ Hadj Ali Nacera, directrice de l'évaluation des études environnementales, représentante de la ministre chargée de l'environnement.

- **Arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'office national de l'assainissement.**

JORA n°64 du 28/10/2020

➤ Baba Karim, représentante de la ministre chargée de l'environnement.

- **Arrêté du 13 Safar 1442 correspondant au 1er octobre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance de l'Algérienne des eaux.**

JORA n°64 du 28/10/2020

➤ Ameer Brahim, représentant du ministre chargé de l'environnement.

- **Arrêté du 16 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 2 novembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national de la prévention des risques professionnels.**

JORA n°74 du 08/12/2020

➤ Ben Khennouf Zahia, représentante du ministre chargé de l'environnement.

ORGANISMES SOUS TUTELLE

- **Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national des technologies de production plus propre.**
- **Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant nomination des membres du conseil d'orientation du centre national de développement des ressources biologiques.**
- **Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du conservatoire national des formations à l'environnement.**
- **Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable.**
- **Arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence nationale des déchets.**
- **Arrêté du 9 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 30 juillet 2020 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'agence nationale des changements climatiques.**
- **Arrêté du 19 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 9 août 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation du commissariat national du littoral.**

JORA n°55 du 21/09/2020

- Mme. Chenibet Hala, représentante du ministre chargé de l'environnement, CNTPP présidente
- Mme. Lameche Hafida, représentante du ministre chargé de l'environnement, CNDRB présidente
- M. Boudjema Mohamed, représentant du ministre chargé de l'environnement, CNFE président
- Mme. Hamidi Samira, représentante du ministre chargé de l'environnement, ONEDD présidente
- Mme. Chenouf Nadia, représentante du ministre chargé de l'environnement, AND présidente
- Mme. Dahlab Fazia, représentante du ministre chargé de l'environnement, ANCC présidente
- M. Bouguattoucha Mohamed, représentant du ministre chargé de l'environnement, CNL président

- **Arrêté du 9 Rabie Ethani 1442 correspondant au 25 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des déchets.**

JORA n°79 du 28/12/2020

- Mme. Hadj Ali Nacéra, représentante du ministre chargé de l'environnement, AND présidente

PRESIDENCE

- **Décret Présidentiel du 23 Safar 1442 correspondant au 11 octobre 2020 portant nomination d'une conseillère auprès du Président de la République, chargée de l'écologie.**

JORA n°61 du 12/10/2020

- Mme. Dalila Boudjemaa, est nommée conseillère auprès du Président de la République, chargée de l'écologie.

FINANCES

- **Loi n° 20-08 du 19 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 11 juillet 2020 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2017.**

JORA n°39 du 11/07/2020

ETAT « B »

Répartition par département ministériel des crédits ouverts et des consommations enregistrées au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2017

| Ministères | CREDITS 2017 | | Consommés | en DA | |
|---|--------------|---------------|------------------|------------------|----------------------|
| | votés | Révisés | | Ecarts en valeur | Taux de Consommation |
| Environnement et énergies renouvelables | | 1 348 374 000 | 1 090 617 717,38 | 257 756 282,62 | 80,88% |

- **Loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021**

La présente loi portant loi de finances pour 2021.

Les moyens de transport spécialement aménagés pour la contrebande confisqués, dans le cadre de la lutte contre la contrebande, peuvent être cédés aux administrations publiques ou aux entreprises publiques, après mise en conformité par les services habilités.

A défaut de mise en conformité, ces moyens de transport peuvent être vendus aux entreprises de **récupération**.

Les conditions et les modalités d'application de l'alinéa précédent du présent article sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés des finances, de l'industrie, des mines, du commerce et **de l'environnement** ».

Dans l'article 123, Il est institué une taxe sur les autorisations d'exploitation des nouveaux

établissements classés de première (1ère) catégorie soumis à autorisation du ministre, de deuxième (2ème) catégorie soumis à autorisation du wali et de troisième (3ème) catégorie soumis à autorisation du président d'APC.

Cette taxe est acquittée par voie de quittance auprès du receveur des impôts, dont les montants sont fixés comme suit :

- ✓ 1ère catégorie, 30.000 DA
- ✓ 2ème catégorie, 15.000 DA
- ✓ 3ème catégorie Montant, 5.000 DA

30% de cette taxe est affecté au profit du fonds national de l'environnement et du littoral.

Dans l'article 124, il est créé une taxe sur les agréments des bureaux d'études exerçant dans les domaines de l'environnement, selon les cinq (5) catégories de bureaux d'études qui seront définis par voie réglementaire. Cette taxe est acquittée par voie de quittance auprès du receveur des impôts et dont les montants sont fixés comme suit :

Le droit de l'agrément du bureau d'études de :

Catégorie A, 5.000 DA

Catégorie B, 4.000 DA

Catégorie C, 3.000 DA

Catégorie D, 2.000 DA

Catégorie E, 1.000 DA

50% de cette taxe est affecté au profit du fonds national de l'environnement et du littoral.

Dans l'article 125, Il est institué une taxe sur les autorisations d'exportation des déchets spéciaux dangereux. Cette taxe est acquittée par voie de quittance auprès du receveur des impôts et dont le montant est fixé à 5.000 DA.

40% de cette taxe est affecté au profit du fonds national de l'environnement et du littoral.

Dans l'article 128, Il est ouvert, dans les écritures du Trésor, un compte d'affectation spéciale n° 302-065 intitulé : « Fonds national de l'environnement et du littoral ».

Ce compte retrace :

En recettes :

- la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement ;
- les taxes spécifiques fixées par les lois de finances ;
- le produit des amendes perçues au titre des infractions à la législation relative à la protection de l'environnement ;
- les dons et legs nationaux et internationaux ;
- les indemnités au titre des dépenses pour la lutte contre les pollutions accidentelles occasionnées par des déversements de substances chimiques dangereuses dans la mer, dans le domaine public hydraulique et des nappes souterraines, le sol et dans l'atmosphère ;
- les dotations éventuelles du budget de l'Etat ;
- toutes autres contributions ou ressources.

En dépenses :

- le financement des actions de surveillance et de contrôle de l'environnement ;
- le financement des actions d'inspection environnementale ;

- les dépenses relatives à l’acquisition, à la rénovation et à la réhabilitation des équipements environnementaux ;
- les dépenses relatives aux interventions d’urgence, en cas de pollution marine accidentelle ;
- les dépenses d’information, de sensibilisation, de vulgarisation et de formation liées à l’environnement et au développement durable ;
- les subventions destinées aux études et actions relatives à la dépollution industrielle et urbaine ;
- les contributions financières aux centres d’enfouissement technique (CET) pour une durée de trois (3) années, à compter de leur mise en exploitation ;
- le financement des actions de protection et de mise en valeur des milieux marins et terrestres ;
- le financement des programmes de protection et de réhabilitation des sites naturels et des espaces verts ;
- le financement des opérations de préservation, de conservation et de valorisation de la biodiversité des écosystèmes et les ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques
- le financement des actions de commémoration des journées nationales et mondiales, en rapport avec la protection de l’environnement ;
- le financement des opérations liées aux attributions des différents prix instaurés, dans le cadre de la protection de l’environnement ;
- la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation des systèmes d’information liés à l’environnement et à l’acquisition des équipements informatiques ;
- le financement des rapports et plans environnementaux ;
- le financement d’actions et subventions liées à l’économie verte ;
- le financement des études, notamment celles liées à l’application de la législation et de la réglementation relatives à l’environnement.

L’ordonnateur de ce compte est le ministre chargé de l’environnement.

**ETAT « B » REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL, DES CREDITS
OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2021**

Environnement.....2.426. 351.000DA

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

« Barrage vert »

- **Décret exécutif n° 20-213 du 9 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 30 juillet 2020 portant création d’un organe de coordination de la lutte contre la désertification et de la relance du barrage vert.**

JORA n°45 du 02/08/2020

Le présent décret a pour objet la création d'un organe de coordination de la lutte contre la désertification et de la relance du barrage vert et de fixer ses missions, sa composition et son fonctionnement.

Parmi les membres de cet organe, le représentant du ministre de l'environnement.

- **Décret exécutif n° 20-265 du 4 Safar 1442 correspondant au 22 septembre 2020 portant création de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes.**

JORA n°57 du 27/09/2020

Le présent décret a pour objet la création de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes.

Parmi les membres du conseil d'administration, le représentant du ministre de l'environnement.

Dans son article 39, parmi le représentant du guichet unique, la direction de l'environnement de wilaya.

- **Décret exécutif n° 20-341 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création d'un comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement.**

JORA n°71 du 02/12/2020

Le présent décret a pour objet de fixer la création d'un comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Parmi les membres de ce comité national, le représentant du ministre de l'environnement.

Parmi les membres du comité de wilaya, le directeur de l'environnement de wilaya.

TRANSPORT

- **Décret exécutif n° 20-217 du 12 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 2 août 2020 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'aviation civile.**

JORA n°46 du 09/08/2020

Le présent décret a pour objet de fixer les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'aviation civile.

Parmi les missions de l'agence :

- de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile, de gestion de l'espace aérien **et de la protection de l'environnement.**

Parmi les membres du conseil d'administration, le représentant du ministre de l'environnement.

INDUSTRIE

- **Décret exécutif n° 20-226 du 29 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules.**

JORA n°49 du 19/08/2020

Le présent décret a pour objet de fixer les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules.

- ✚ Dans l'article 7, les véhicules à produire doivent répondre **aux normes de sécurité et de protection de l'environnement** prévues par la législation et la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de qualité du pays d'origine.

- **Décret exécutif n° 20-227 du 29 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs.**

JORA n°49 du 19/08/2020

Le présent décret a pour objet de fixer les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs.

CHAPITRE 3 / MODALITES D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE CONCESSIONNAIRE :

Article 22. — Le concessionnaire est tenu au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables notamment en matière de concurrence, de pratiques commerciales, de protection du consommateur, de sécurité, **d'hygiène, de salubrité**, de travail, d'assurance et **d'environnement**.

Article 23. — Les véhicules neufs importés doivent répondre **aux normes de sécurité et de protection de l'environnement** prévues par la législation et la réglementation en vigueur ou à défaut aux normes reconnues à l'échelle mondiale.

Dans l'ANNEXE I et II, les véhicules neufs et les engins roulants neufs importés doivent répondre aux exigences de sécurité et de protection de l'environnement (émissions des fumées, des gaz toxiques et des bruits) prévues par la législation et la réglementation en vigueur ou à défaut, aux normes reconnues à l'échelle mondiale.

MINES

- **Arrêté du 13 Moharram 1442 correspondant au 1er septembre 2020 fixant le modèle du cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exploitation minière artisanale de l'or.**

JORA n°52 du 02/09/2020

Le présent arrêté a pour objet de fixer le modèle du cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exploitation minière artisanale de l'or.

- ✚ Dans l'article 13, Les activités d'extraction et de manipulation du minerai et stérile sur les sites d'exploitation minière artisanale de l'or doivent être menées dans le strict respect des normes et conditions prévues par les règles de l'art minier, de **protection de l'environnement, d'hygiène, de santé et de sécurité au travail**.
- ✚ Dans l'article 19, exercer l'activité d'exploitation minière artisanale de l'or, selon les règles de l'art et dans le strict respect des législations et des réglementations en vigueur, notamment :
 - ✓ la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

VILLE NOUVELLE HASSI MESSAOUD

- **Décret exécutif n° 20-298 du 24 Safar 1442 correspondant au 12 octobre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-322 du 25 Chaâbane 1427**

correspondant au 18 septembre 2006 fixant les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.

JORA n°62 du 14/10/2020

Le présent décret a pour objet de modifier et compléter le décret exécutif n°06-322 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.

Parmi les membres du conseil d'administration, le représentant du ministre chargé de l'environnement.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- **Décret exécutif n° 20-336 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Tamenghasset.**
- **Décret exécutif n° 20-337 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Tissemsilt.**
- **Décret exécutif n° 20-338 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Aïn Témouchent.**
- **Décret exécutif n° 20-339 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création de l'université de Relizane**

JORA n°71 du 02/12/2020

Parmi les membres du conseil d'administration de ces universités, le représentant du ministre chargé de l'environnement.

HABITAT / URBANISME

- **Décret exécutif n° 20-342 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 15-19 du 4 Rabie Ethani 1436 correspondant au 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme.**

JORA n°71 du 02/12/2020

Le présent décret a pour objet de modifier et compléter le décret exécutif n° 15-19 du 4 Rabie Ethani 1436 correspondant au 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme .

Les dispositions de l'article 47 du décret exécutif n°15-19 du 25 janvier 2015 susvisé, est modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« les services de l'Etat chargés de l'environnement au niveau de la wilaya ou de la circonscription administrative dans les wilayas où cette dernière a été créée ».

Concernant les projets de construction présentant un risque sur l'environnement immédiat, la demande se fait au niveau du guichet unique de la wilaya.

Parmi les membres du guichet unique de la circonscription administrative, installé au niveau de la direction déléguée chargée de l'urbanisme, le directeur délégué chargé de l'environnement ou son représentant.

Parmi les membres du guichet unique de wilaya installé au niveau de la direction de l'urbanisme, le directeur de l'environnement ou son représentant.

BUREAU D'HYGIENE COMMUNAL

- **Décret exécutif n° 20-368 du 22 Rabie Ethani 1442 correspondant au 8 décembre 2020 portant de réorganisation du bureau d'hygiène communal.**

JORA n°75 du 13/12/2020

Le présent décret a pour objet de fixer la réorganisation du bureau d'hygiène communal.

Le bureau d'hygiène communal prend la dénomination de « structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique »

Dans son article 7, la structure est chargée de donner un avis sur les propositions de suspension ou de retrait de l'autorisation d'exploitation, en cas de non respect de la réglementation relative aux **établissements classés dans le domaine de la protection de l'environnement.**

Dans l'article 19, parmi les personnels de l'administration des collectivités territoriales, on trouve les corps suivants :

- inspecteurs d'hygiène, salubrité publique et environnement.
- contrôleurs d'hygiène, salubrité publique et environnement.

Dans l'article 20, parmi les personnels des autres services techniques de l'Etat, on trouve les corps suivants :

- ingénieurs de l'environnement.
- inspecteurs de l'environnement.
- techniciens de l'environnement.

Dans son article 26, à l'issue des activités, des inspections et des contrôles effectués par la structure, un rapport est rédigé, contenant toutes les actions entreprises, les observations et suggestions relatives, notamment à :

- ✓ la fermeture de toute installation susceptible de constituer un danger pour les citoyens ou une atteinte à l'environnement.

TRAVAUX PUBLICS

- **Décret exécutif n° 20-376 du Aouel Joumada El Oula 1442 correspondant au 16 décembre 2020 portant création d'une agence nationale de réalisation du port centre de Cherchell.**

JORA n°77 du 20/12/2020

Le présent décret a pour objet la création d'une agence nationale de réalisation du port centre de Cherchell.

Parmi les membres du conseil d'administration, le représentant du ministre chargé de l'environnement.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

- **Décret exécutif n° 20-388 du 4 Joumada El Oula 1442 correspondant au 19 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 09-316 du 17 Chaoual 1430 correspondant au 6 octobre 2009 fixant le statut de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels.**

JORA n°78 du 27/12/2020

Le présent décret a pour objet **de** modifier et compléter le décret exécutif n° 09-316 du 17 Chaoual 1430 correspondant au 6 octobre 2009 fixant le statut de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels.

Parmi les membres du conseil d'orientation, le représentant du ministre chargé de l'environnement.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- **Décret exécutif n° 20-391 du 4 Joumada El Oula 1442 correspondant au 19 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques.**

Le présent décret a pour objet de modifier et compléter le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques.

Parmi les membres du conseil d'administration, le représentant du ministre chargé de l'environnement.